



**Délibération du conseil municipal du 10 avril 2025 n°D2025\_21**

**Publiée sur le site internet de la commune le : 15 avril 2025**  
**MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, à dix-neuf heures, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, Maire de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 31 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 13

Quorum atteint

Absents : 6

Dont 4 absents ayant donné pouvoir :

- CAPRI Brigitte ayant donné procuration à VALENTINI Christian
- DEPOISIER Fabrice ayant donné procuration à DEPOISIER Mathieu
- LAURENSEN David ayant donné procuration à DUCROUX Elisabeth
- SCANU Stéphane ayant donné procuration à GENOVA Toni

Votants : 17

Secrétaire de séance : DUCROUX Elisabeth

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	X		MENEGON Daniel	X		DEPOISIER Fabrice		X
LAURENSEN David		X	SCANU Stéphane		X	LEDRU Sindy	X	
DUCROUX Elisabeth	X		BOUACHRAOUI Saïda	X		SIMONIN Marc	X	
VALENTINI Christian	X		GENOVA Antonio	X		VOTTERO Cédric	X	
PASQUALIN Martine	X		PEPIN Nathalie	X		GLIERE Emeline		X
CAPRI Brigitte		X	AZZOPARDI Karen	X		DEPOISIER Mathieu	X	
TINJOUJ Denis		X						

**OBJET : AMICALE DELAHAYE – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN VÉHICULE DES SAPEURS-POMPIERS**

La commune de Vougy est propriétaire d'un véhicule Renault Master immatriculé CC-032-LL qui était affecté autrefois à la Compagnie de Feu de Vougy. Cette dernière n'ayant plus d'existence, la Commune souhaite mettre ce véhicule à disposition de l'association dénommée « Amicale Delahaye » qui a pour but la préservation et la remise en état des anciens véhicules de feu.

Il est entendu que ce bien restera propriété de la commune de Vougy.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- APPROUVE la mise à disposition du véhicule Renault Master immatriculé CC-032-LL au profit de l'association « Amicale Delahaye » ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir.

La secrétaire de séance,

Elisabeth DUCROUX

*Ainsi fait et délibéré les  
 jours, mois et an que dessus.  
 Pour extrait conforme au  
 registre des délibérations du  
 conseil municipal.*

Le Maire,

Yves MASSAROTTI